Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 2347/2002 DU CONSEIL

du 16 décembre 2002

établissant des conditions spécifiques d'accès aux pêcheries des stocks d'eau profonde et fixant les exigences y afférentes

(JO L 351 du 28.12.2002, p. 6)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2016/2336 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016	L 354	1	23.12.2016

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2002/2347/2015-06-01/fra